

statistique d'entreprendre un second relevé sur les projets d'ensemencement dans les Prairies, étant donné les lacunes évidentes dans le premier relevé publié récemment.

L'hon. M. Lang: J'étudierai la question, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question complémentaire au sujet de la réponse de tout à l'heure du ministre qui a dit que les règlements ne sont pas encore établis. Sur quoi s'appuie le gouvernement pour rédiger des bulletins visant à apprendre aux cultivateurs quels sont leurs droits et privilèges si les règlements ne sont pas formulés? S'ils le sont, pourquoi le ministre ne les a-t-il pas déposés?

L'hon. M. Lang: Bien entendu, les bulletins se fondent sur la proposition que le gouvernement a faite et ils en contiennent tous les détails. Comme le député le verra, la forme définitive des règlements et leurs incidentes possibles reflètent les normes de rédaction les plus rigoureuses.

LE CAS DU BLÉ MOULU POUR LA PANIFICATION À LA FERME—LE REMBOURSEMENT DES AVANCES EN ESPÈCES

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe à poser au ministre d'État. Étant donné qu'un total de 50 boisseaux de blé peuvent être livrés aux minoteries locales pour la consommation personnelle des cultivateurs, mais que la moitié de cette quantité est retenue en remboursement des avances en espèces, le ministre accepterait-il que la totalité des livraisons soient transformées en farine, afin que les fermiers ayant une famille nombreuse ne soient pas obligés d'acheter de la farine en plus de celle produite avec leur propre blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Si une partie du blé livré aux minoteries doit servir à rembourser les avances en espèces, c'est à cause de la loi de longue date sur les avances en espèces et de ses dispositions, et aussi parce que le blé en question est considéré comme relevant de la Commission du blé dans le cadre de la politique générale qui veut que le blé destiné à la consommation humaine soit vendu au prix de \$1.95½.

[M. Burton.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COLZA—LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE VENTE AU JAPON

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, même si j'aimerais poser à certains autres ministres des questions sur le même sujet. A son retour du Japon, pourrait-il dire à la Chambre si, d'après ses renseignements, le Japon serait prêt à acheter l'an prochain plus de graine de colza, étant donné que la production en sera augmentée cette année?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): On a fait un premier pas grâce à la régularisation du commerce de colza avec le Japon. Nous avons demandé au ministre de l'Agriculture du Japon de maintenir sa politique actuelle jusqu'à la libération complète des accords commerciaux touchant le colza.

LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC—LES RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il y a eu un si grand nombre de lettres, de communications et d'instances au sujet du Livre blanc sur la réforme fiscale, qu'il a fallu des mesures et des efforts spéciaux pour liquider l'arriéré et répondre aux questions posées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me demande si le très honorable représentant veut parler du courrier qui m'est adressé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux parler des lettres adressées au gouvernement en général.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne pense pas que des dispositions spéciales aient été prises au sujet de la réaction très encourageante au Livre blanc.

Une voix: Souriez en disant cela.

L'hon. M. Hees: C'est bien, Alice, retournez au pays des merveilles.

Une voix: Vous auriez dû briguer un Oscar.